

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

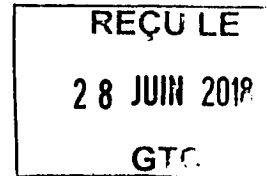
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2002 B 00715
Numéro SIREN : 442 632 741
Nom ou dénomination : FRANCOIS PAUMIER ARCHITECTES ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 26247



Le 28/06/2018
Dépôt N° 2018 0238



Cabinet INITIA

20 Rue Jules Vallès

35000 RENNES

0299500036

Tribunal de commerce

Président du Tribunal

7 Rue Pierre Abélart

Cité judiciaire CS 43124

35031 RENNES

Objet : Requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Rennes en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2017.

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Rennes,

Par la présente, je soussignée Marie Guyon, agissant en qualité de conseil juridique de la société à responsabilité limitée François PAUMIER architectes associés, au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 20 rue Henri Fréville à RENNES sous le numéro 442 632 741, vous prie d'autoriser la prorogation du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle chargée d'approuver les comptes du dernier exercice social de ladite société.

En effet, conformément aux statuts de la société François PAUMIER architectes associés, la clôture du bilan à lieu chaque année le 31 décembre, et la gérance dispose d'un délai prenant fin le 30 juin de l'année suivante pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, tel que prévu par l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Malheureusement, la société ne pourra pas réunir l'Assemblée Générale dans les délais légaux puisque demeure une mésentente incontestable entre les associés, ne permettant pas au cabinet d'arrêter les comptes de ladite société et ainsi ne me permettant pas d'accomplir ma mission.

C'est pourquoi je me permets de solliciter de votre bienveillance, Monsieur Président, afin d'autoriser exceptionnellement la société à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser une nouvelle convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés.

Fait à Rennes, le 27 juin 2018.

Marie Guyon





Le 04/07/18
Dépôt N° 26247

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

AFF : SARL FRANCOIS PAUMIER ARCHITECTES ASSOCIES
REF-RCS : 442632741
REF-OP : 2018O00238

ORDONNANCE

Nous, François FLAUD,

Président du Tribunal de Commerce de RENNES, assisté de Maître Emeric VETILLARD, greffier associé,

Vu les dispositions des articles L 223-26 alinéa 1^{er}, L 241-5 et L 225-100 du Code de Commerce,

Vu la requête ci-annexée en date du 27 Juin 2018,

de SARL FRANCOIS PAUMIER ARCHITECTES ASSOCIES
20 Av Henri Fréville
35200 Rennes

immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 442632741 (2002 B 715)

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2018 le délai prévu pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur l'approbation par le ou les associés, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en application de l'article L 223-26 alinéa 1^{er} du Code de Commerce.

Disons que les dépens liquidés à la somme de 31,27 Euros TTC seront avancés par le requérant.

Fait à Rennes,
Le

- 2 JUL. 2018

Le Président
M. François FLAUD

Le Greffier
Me Emeric VETILLARD